

2024_D_01

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)****Eau du Pays
de Saint-Malo**
Service public de production d'eau potable**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier, à neuf heures trente, le Bureau Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le onze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024 D 01

Nombre de membres du Bureau : 5
Nombre de membres présents : 4

Quorum : 3

Membres présents :

Représentant du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Président

Représentant de St-Malo Agglomération. : M. Guillaume PERRIN, 1^{er} Vice-Président

Représentant de St-Lunaire. :

M. Michel PENHOÛËT, 2^{ème} Vice-Président

Représentant du S.I.E.R.G. :

Représentant de DINARD :

Y assistaient également :

Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant
DINARD

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur

Mme Bérangère HENNACHE, animatrice

Mme Marianne CRÉNO, secrétaire
administrative

Secrétaire de séance :

M. Guillaume PERRIN

Absents excusés : M. Jean-Luc OHIER, 3^{ème} Vice-Président ; M. Christian FONTAINE, 4^{ème} Vice-Président.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN RESERVOIR AU SOL DE 4 000 M3 – AVENANT N°2

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/09/2020 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu la délibération 2017_D_35 du Bureau Syndical du 07/06/2017 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du futur réservoir de Blanche-Roche et la sécurisation de la rive droite de la Rance à l'entreprise ARTELIA pour un montant de **147 261,35 €HT** dont l'offre était jugée économiquement a plus avantageuse,

VU la délibération 2021_D_06 du Bureau Syndical du 17 mars 2021 portant avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du futur réservoir de Blanche-Roche et la sécurisation de la rive droite de la Rance pour un montant de 31 066 €HT portant ainsi le montant de la tranche ferme du marché de 117 116,10 €HT à 148 182,10 €HT et le marché global (tranche ferme + tranches optionnelles) de 147 261,35 €HT à 178 327,35 €HT.

Le projet d'avenant est présenté en séance.

Suite à cette présentation, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **De valider l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du futur réservoir de Blanche-Roche et la sécurisation de la rive droite de la Rance attribué à l'entreprise ARTELIA pour un montant de 15 155,25 €HT portant ainsi le montant du marché global (tranche ferme + tranches optionnelles) de 178 327,35 €HT à 193 482,60 €HT ;**
- ⇒ **D'autoriser Le Président, ou son Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.**



Affiché le 20 JAN. 2024

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

**Eau du Pays
de Saint-Malo**
Service public de production d'eau potable

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier, à neuf heures trente, le Bureau Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le onze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_02

Nombre de membres du Bureau : 5
Nombre de membres présents : 4

Quorum : 3

Membres présents :

Représentant du S.M.E.B. :

M. Jean-Francis RICHEUX, Président

Représentant de St-Malo Agglomération. : M. Guillaume PERRIN, 1^{er} Vice-Président

Représentant de St-Lunaire. :

M. Michel PENHOÛËT, 2^{ème} Vice-Président

Représentant du S.I.E.R.G. :

Représentant de DINARD :

Y assistaient également :

Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant
DINARD
M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Béragère HENNACHE, animatrice
Mme Marianne CRÉNO, secrétaire
administrative

Secrétaire de séance :

M. Guillaume PERRIN

Absents excusés : M. Jean-Luc OHIER, 3^{ème} Vice-Président ; M. Christian FONTAINE, 4^{ème} Vice-Président

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE DES CONSOMMATIONS EN EAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DESSERVI PAR LES UNITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/09/2020 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Une consultation concernant un marché de prestations intellectuelles pour l'étude diagnostique des consommations en eau des exploitations agricoles sur le territoire desservi par les unités de production d'eau potable a été lancée en procédure adaptée le 31/10/2023 avec publication sur le profil d'acheteur d'Eau du Pays de Saint-Malo (centraledesmarches.com), et dans Ouest-France. La date limite de réception des offres était fixée au 28 novembre 2023 à 12H00 ;

Les offres ont été ouvertes en présence du Président le 28 novembre 2023.

Le rapport d'analyse des offres est présenté en séance.

Suite à cette présentation, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **De valider le lancement d'une consultation, en procédure adaptée pour un marché de prestations intellectuelles pour l'étude diagnostique des consommations en eau des exploitations agricoles sur le territoire desservi par les unités de production d'eau potable ;**
- ⇒ **De valider le principe d'un marché global car l'allotissement rendrait l'exécution des prestations financièrement plus coûteuse. Le marché global n'exclut en rien la possibilité aux PME de répondre à la consultation ;**
- ⇒ **De valider les critères de jugement des offres pour cette consultation ;**
- ⇒ **D'attribuer le marché de prestations intellectuelles pour l'étude diagnostique des consommations en eau des exploitations agricoles sur le territoire desservi par les unités de production d'eau potable à l'entreprises OREADE-BRECHE, dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 120 000 €HT (tranche ferme : 97 790 €HT – tranche optionnelle : 22 210 €HT) ;**
- ⇒ **D'autoriser M. Le Président, ou son Vice-Président délégué, à signer le marché avec l'entreprise susvisée et d'affermir la tranche optionnelle.**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.



Affiché le 29 JAN. 2024

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**



**Eau du Pays
de Saint-Malo**
Service public de production d'eau potable

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le onze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_03

Nombre de membres titulaires: 18
Nombre de membres suppléants: 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 10

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-Francis RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de St Lunaire :

M. Michel PENHOÛËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération :

M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Béragère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Guillaume PERRIN

Absents excusés : M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire SIERG ; M. Daniel LEROY, Membre titulaire SIERG ; M. Jean-Marc DUVAL, Membre titulaire SIERG ; M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD ; Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant DINARD.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le projet de débat d'orientation budgétaire est joint à la présente.

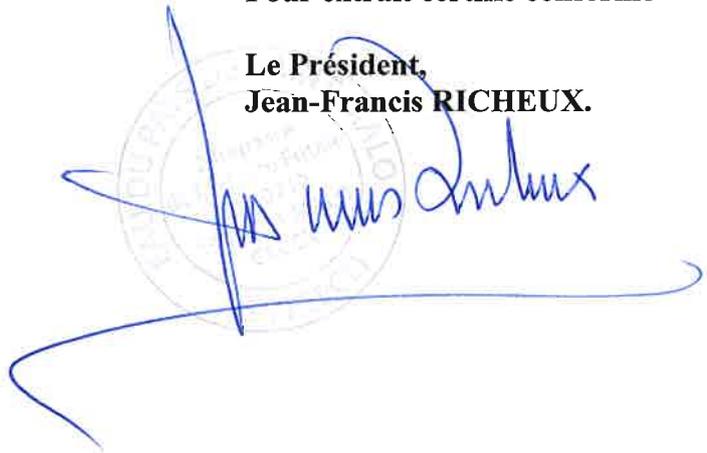
Il est présenté en séance.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

⇒ **De prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2024 tel que présenté.**

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.**



Affiché le 29 JAN. 2024

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**



**Eau du Pays
de Saint-Malo**
Service public de production d'eau potable

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le onze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_04

Nombre de membres titulaires: 18
Nombre de membres suppléants: 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 10

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-Francis RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de St Lunaire :

M. Michel PENHOÛËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération :

M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Béragère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Guillaume PERRIN

Absents excusés : M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire SIERG ; M. Daniel LEROY, Membre titulaire SIERG ; M. Jean-Marc DUVAL, Membre titulaire SIERG ; M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD ; Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant DINARD.

PLAN D'ACTION DE PROTECTION DE LA QUALITE DE L'EAU RIVE GAUCHE

Pour l'année 2023, le bilan des actions menées est le suivant :

- Engagement de la procédure captage prioritaire avec les services de l'Etat ;
- Engagement de Mesures Agroenvironnementales et climatiques sur près de 10% de surface agricole utile et 14 km de haie ;
- Accompagnement des agriculteurs dans le désherbage mécanique du maïs
- Animations pédagogiques dans 20 classes ;
- Suivi de la qualité de l'eau sur 4 points des bassins versants.

Il est proposé de poursuivre la mise en œuvre du programme d'actions pour la protection de la ressource en eau en 2024 sur les bassins versants du Frémur et de Sainte-Suzanne, par les actions suivantes :

- ⇒ Actions agricoles :
 - Captage prioritaire : lancement d'une étude des pressions agricoles et non agricoles en pesticides et établissement d'un plan d'action renforcé ;
 - Accompagnement individuel des agriculteurs qui le souhaitent,
 - Réseau collectif de désherbage mécanique,
 - Réseau collectif de couverts végétaux,
 - Réponse à l'appel à initiatives du collectif de financeurs pour développer les solutions de rétention de l'eau fondées sur la nature,
- ⇒ Actions non agricoles :
 - Animation générale 0,75 ETP,
 - Sensibilisation des scolaires,
 - Suivi de la qualité de l'eau en amont de la prise d'eau.

Le plan de financement serait le suivant :

Actions		Montant € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Région Bretagne	Dpt 22	SMG eau 35	EPSM
Agricoles	Etude captage	40 000 €	20 000 €				
	Diagnostics	45 000 €	26 250 €				
	Accompagnement individuel et animation de réseaux	39 000 €	17 550 €	7 020 €	3 510 €		
Foncier	Acquisition de parcelles	31 000 €	15 500 €				
Non agricoles	Animation	65 000 €	39 000 €	11 900 €			
	Scolaires	15 000 €	3 000 €	1 200 €			
	Suivi qualité	15 000 €	7 500 €		4 500 €		
		250 000 €	128 800€	20 120 €	8 010 €	30 000 €* 	63 070 €

** enveloppe maximale SMG35 = 30 000 €

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **De valider le plan d'action et le plan de financement prévisionnels tels que présentés en vue de la demande des financements ;**
- ⇒ **D'autoriser le Président, ou son Vice-Président délégué, à solliciter des subventions aux taux les plus forts auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne, le département des Côtes d'Armor, le SMG 35, et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.**



Affiché le 29 JAN. 2024

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**



**Eau du Pays
de Saint-Malo**
Service public de production d'eau potable

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le onze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_05

Nombre de membres titulaires: 18
Nombre de membres suppléants: 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 10

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-Francis RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de St Lunaire :

M. Michel PENHOÛËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération :

M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Béragère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Guillaume PERRIN

Absents excusés : M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire SIERG ; M. Daniel LEROY, Membre titulaire SIERG ; M. Jean-Marc DUVAL, Membre titulaire SIERG ; M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD ; Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant DINARD.

PLAN D'ACTION DE PROTECTION DE LA QUALITE DE L'EAU RIVE DROITE

Pour l'année 2023, le bilan des actions menées est le suivant :

- Engagement de Mesures Agroenvironnementales et climatiques sur près de 15% de surface agricole utile et 12 km de haie ;
- Suivi des engagements des 36 agriculteurs dans les Paiements pour Services Environnementaux ;
- Accompagnement des agriculteurs dans le désherbage mécanique du maïs sur 117 ha ;
- Suivi des aménagements fonciers (AFAFE) sur les bassins versants de Landal et Mireloup ;
- Acquisitions de parcelles sensibles en périmètre de protection
- Animations pédagogiques dans 14 classes ;
- Suivi de la qualité de l'eau sur 15 points des bassins versants.

Il est proposé de poursuivre la mise en œuvre du programme d'actions pour la protection de la ressource en eau en 2023 sur les bassins versants de Mireloup-Beaufort-Landal, par les actions suivantes :

- ⇒ Actions agricoles :
 - Diagnostics et accompagnements individuels agricoles, et bilan de la période 2019-2024,
 - Animation du PSE (Paiement pour Service Environnemental) sur le bassin versant de Beaufort,
 - Accompagnement pour la souscription aux MAEC,
 - Réseau de désherbage mécanique,
 - Réseau de couverts végétaux,
 - Recherche bibliographique, et essais de nouvelles cultures
 - Acquisitions foncières de parcelles sensibles : 20 ha ;
 - Aménagement sur les parcelles déjà acquises, en réponse à l'appel à initiatives du collectif de financeurs pour développer les solutions de rétention de l'eau fondées sur la nature,
- ⇒ Actions non agricoles :
 - Animation générale 0,75 ETP,
 - Sensibilisation des scolaires
 - Suivi de la qualité de l'eau sur 15 points en amont des prises d'eau.

Le plan de financement associé serait le suivant :

		Agence de l'Eau Loire Bretagne				SMG eau 35	EPSM
Actions	Montant € TTC		Région Bretagne				
Agricoles	Diagnostics	54 000 €	31 500 €	0 €			
	Accompagnement individuel et animation de réseaux	111 000 €	59 940 €	19 980 €			
Foncier	Acquisitions foncières	160 000 €	80 000 €	0 €			
Non agricoles	Animation	65 000 €	39 000 €	11 900 €			
	Scolaires	10 000 €	3 000 €	1 200 €			
Suivi	Suivi qualité	19 500 €	9 750 €	0 €			
		419 500 €	220 940 €	33 080 €	70 000 €* 	95 480 €	

* enveloppe maximale du SMG35 = 50 000 € + 20 000 € pour les PSE

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ De valider le programme et le plan de financement prévisionnels tels que présentés en vue des demandes de financement ;
- ⇒ D'autoriser le Président, ou son Vice-Président délégué, à solliciter des subventions aux taux les plus forts auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne, le SMG 35, et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.

Affiché le 28 JAN. 2024

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**



**Eau du Pays
de Saint-Malo**
Service public de production d'eau potable

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le onze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024_D_06

Nombre de membres titulaires: 18
Nombre de membres suppléants: 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 10

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-Francis RICHEUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de St Lunaire :

M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération :

M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Béragère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Guillaume PERRIN

Absents excusés : M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire SIERG ; M. Daniel LEROY, Membre titulaire SIERG ; M. Jean-Marc DUVAL, Membre titulaire SIERG ; M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Membre titulaire SMEB ; M. Joël HAMEL, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD ; Mme Nolwenn GUILLOU, Membre suppléant DINARD.

ABRI A RANDONNEURS A PLERGUER

La commune de Plerguer sollicite Eau du Pays de Saint-Malo pour participer au financement de la reconstruction après incendie de l'abri à randonneurs situé près de l'usine de Beaufort.

Cet abri sert de point d'accueil randonneurs au départ d'une promenade intégrant un parcours de l'eau à l'étang de Beaufort, créé par le Syndicat des eaux de Beaufort, et avec la participation d'Eau du Pays de Saint-Malo, la commune de plerguer et Saint-Malo agglomération. La commune prévoit également la création d'une aire de stationnement.

Les travaux seront effectués d'une part en régie et d'autre part par une entreprise qualifiée, choisie par la Commune.

Le montant des travaux est estimé à 39 847,94 € TTC, le restant à charge de la commune est estimé à 10 097,94 €, déduction faite du remboursement de l'assurance.

A l'issue des travaux, la Commune prendra en charge l'entretien et la gestion des ouvrages précités de sorte à assurer leur fonctionnement normal attendu pour la sécurité des usagers, le tout à ses frais exclusifs.

Des dégradations sont régulièrement observées sur ce site, la barrière et le cadenas d'Eau du Pays de Saint-Malo sont régulièrement dégradés, il pourrait être rajouté aux travaux la fourniture et la pose d'une caméra de surveillance.

Une convention établissant la participation financière d'Eau du Pays de Saint-Malo sera signée avec la commune, le cas échéant.

Les membres du Bureau proposent de prendre en charge 50% du reste à charge, soit 5 048,97€.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'autoriser la partition financière d'Eau du Pays de Saint-Malo à la reconstruction de l'abri à randonneurs de Plerguer, pour un montant de 5 048,97 € ;**
- ⇒ **D'autoriser le Président à signer la convention financière avec la mairie de Plerguer.**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.

Affiché le 29 JAN. 2024